

## QU'EST-CE QUE LE FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR ?

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (F.F.F.) qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Il est ouvert aux instances du football, aux clubs et aux collectivités locales et concerne pour la saison 2017-2018 quatre cadres d'intervention : l'emploi, la formation, les transports et les équipements.

### QUELQUES NOUVEAUTÉS POUR LA SAISON 2017-2018 EN MATIÈRE D'AIDE AUX EQUIPEMENTS

- Le changement de revêtement de terrains de grands jeux en gazon synthétique éclairés;
- La création de terrains de football à 8 éclairés;
- L'installation de projecteurs LED pour la rénovation des systèmes d'éclairage.

Une aide spécifique sera par ailleurs attribuée aux équipements situés dans des territoires en difficulté (Zones de Revitalisation Rurale et Quartiers Prioritaires de la Ville) ainsi qu'aux projets permettant l'accueil dans les meilleures conditions de licenciées féminines en héritage de la Coupe du monde de la FIFA 2019.

## FAFA ÉQUIPEMENTS CHIFFRES CLÉS

### 250 Millions d'euros

investis par la F.F.F pour les instances du football et les collectivités depuis 2002

### 15 Millions d'Euros

alloués aux instances du football et aux collectivités pour la saison 2017-2018

### 576 projets aidés

en 2016-2017

### 350 nouveaux espaces

de pratique créés d'ici 2020 : terrains de futsal extérieur, Foot5, Beach Soccer

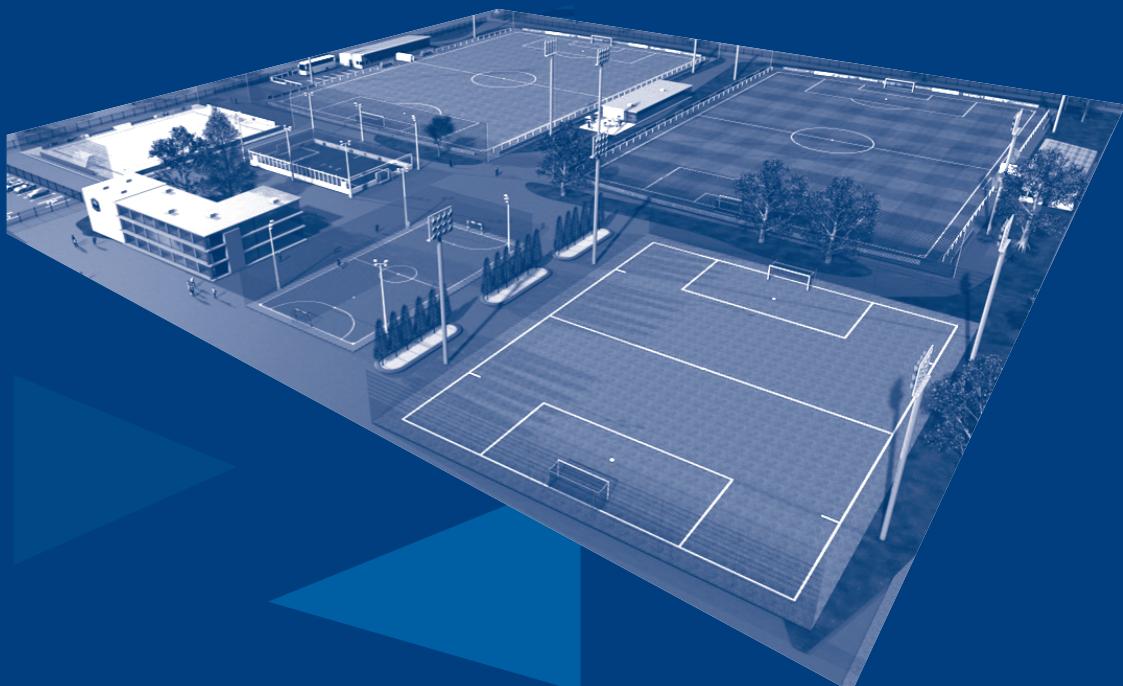
## LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

- 1 Télécharger la fiche projet sur le site FFF.FR onglet "Foot Amateur".
- 2 Prendre contact avec son District ou sa Ligue d'appartenance pour connaître sa politique de subventionnement des équipements.
- 3 Remplir la fiche projet, réunir les pièces justificatives demandées et envoyer le dossier complet par courriel à son District d'appartenance.
- 4 Le District instruit le dossier et valide ou non sa recevabilité. En cas d'avis favorable, le dossier est transmis à la ligue régionale.
- 5 La Ligue instruit le dossier et valide ou non sa recevabilité. En cas d'avis favorable, le dossier est transmis à la Ligue du Football Amateur (sauf pour les projets de sécurisation).
- 6 La décision définitive d'attribution est prise par le conseil de Ligue sur proposition de la commission régionale dédiée (pour les projets de sécurisation uniquement).
- 7 Le Bureau exécutif de la ligue du Football Amateur valide ou non l'aide apportée au dossier sur proposition de la commission fédérale du F.A.F.A. En cas d'avis favorable, une notification est envoyée par courriel à la collectivité indiquant le montant de l'aide accordée.
- 8 La collectivité réalise les travaux de création ou de rénovation de l'équipement dans un délai de 12 mois maximum à compter de la date du bureau exécutif de la L.F.A.
- 9 Une fois les travaux achevés et l'équipement classé par la F.F.F, la collectivité envoie les documents justificatifs par e-mail à sa Ligue d'appartenance.
- 10 La ligue régionale transmet les documents justificatifs à la F.F.F. qui verse la subvention sur le compte de la collectivité.

*Rendez-vous sur le site FFF.FR rubrique Foot Amateur, pour télécharger la demande d'aide et consulter les cahiers des charges et les règlements des terrains et installations sportives.*



## LE FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR DISPOSITIFS ÉQUIPEMENTS 2017 / 2018



# PROJETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLIGIBLES

## Eclairages

Création et/ou mise aux normes.  
Rénovation en cas d'utilisation de projecteurs LED.

## Main courante\* Clôture de protection de l'aire de jeu\*

## Parc de stationnement protégé équipe visiteuse et officiels

## Clôture pare-ballons\*

## Terrain de Beach Soccer

Création d'un terrain permanent.

## Clôture de l'installation\*

## Terrain de Grands Jeux en Gazon Synthétique

Le financement concerne la création ou le changement de revêtement d'un terrain éclairé.



## Terrain de Foot5

Création d'un terrain éclairé en gazon synthétique avec palissades.

## Terrain de Grands Jeux en pelouse naturelle ou pelouse naturelle renforcée

## Club House

Il doit être prioritairement utilisé pour contribuer au projet de vie du club support.

## Vestiaires

Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire.

## Banc de touche\*

## Terrain de Football à 8 contre 8

Création d'un terrain éclairé en gazon synthétique.

## Terrain de Futsal Extérieur

Mise en place d'un revêtement multisports pour une installation de futsal éclairée.

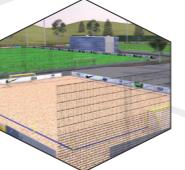
## CONTACTS

Michaël LANGOT  
[mlangot@fff.fr](mailto:mlangot@fff.fr)  
+ 33 (0) 1 44 31 74 94

Matthieu BENADON  
[mbenadon@fff.fr](mailto:mbenadon@fff.fr)  
+ 33 (0) 1 44 31 73 61

\* Cet équipement de sécurisation doit contribuer à un classement fédéral.

# FOCUS SUR NOS PROGRAMMES SPÉCIFIQUES (NOUVELLES PRATIQUES)



## BEACH SOCCER\*

F.A.F.A. Aide forfaitaire de 15 000 € dans la limite de 50% du montant HT des travaux

Objectif 50 terrains en 2020

Joueurs 5 vs 5

Surface Sable

Terrain 35-37m – 26-28m

Buts 5,5m x 2,2m

Durée 3 x 12'

Philosophie • Fun et festif  
• Spectaculaire  
• Complémentarité  
• Jeu pied nus  
• Entretien du sable

Spécificités



## FOOT5\*

F.A.F.A. Aide forfaitaire de 30 000 € dans la limite de 50% du montant HT des travaux

Objectif 150 terrains en 2020

Joueurs 5 vs 5

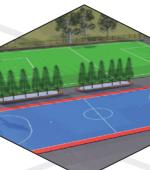
Surface Synthétique

Terrain 30-35m – 18-20m

Buts 4 x 2m

Durée 60' maximum

Philosophie • Accessibilité • Ludique  
• Esprit sportif  
• Complémentarité  
• Terrain fermé  
• Jeu avec palissades



## FUTSAL EXTÉRIEUR\*

F.A.F.A. Aide forfaitaire de 20 000 € dans la limite de 50% du montant HT des travaux

Objectif 150 terrains en 2020

Joueurs 5 vs 5

Surface Dalles PVC

Terrain 40m – 20m

Buts 3 x 2m

Durée 2 x 20'

Philosophie • Accessibilité • Complémentarité  
• Esprit sportif  
• Terrain extérieur • Ballon lesté  
• Installation simple • Peu d'entretien

## CONTACT

Sébastien PESSOA  
[spessoa@fff.fr](mailto:spessoa@fff.fr)  
+ 33 (0) 1 44 31 76 44

\* Le terrain doit être situé dans une installation sportive classée par la F.F.F.